

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 14 JUIN 2011

Etaient présents :

M. NAGY Dominique, M. WARLOUZET Eric représentant la commune de LES AGEUX,
M. DELHOMMEAU Jean-Marc représentant la commune de ANGICOURT,
Mme CAROLE Marinette, M. MERCIER Daniel représentant la commune de BAZICOURT
M. FROIDEVAL Philippe représentant la commune de BEAUREPAIRE,
Mme FOYART Khristine, Mme PICQUE Jeanine, M. PERRAS Jacques représentant la commune de BRENOUILLE,
M. VANDENBERGHE Bernard (Suppléant de M. FRICKER Bernard) représentant la commune de CINQUEUX,
M. COULLARÉ Alain, M. THOMANN Jean-Claude (suppléant de M. CORLAY Bernard) représentant la commune de MONCEAUX,
Mme PERROT Aline, M. CZYZ Alain, M. RENAUD Pierre représentant la commune de PONTPOINT,
Mme DUNAND Emilienne (Suppléante de Mme CAPRON Géraldine), M. DAFLON Gilbert, M. DELMAS Michel,
M. ROBY Michel, représentant la commune de PONT SAINTE MAXENCE,
M. LEUK Gérard représentant la commune de RIEUX,
M. SARRAZIN Ludovic représentant la commune de ROBERVAL,
M. CUGNIERE Raoul, M. CAVICCHI Emmanuel (Suppléant de M. WARMÉ Didier) représentant la commune de SACY LE GRAND,
M. ROBERT Jean-Marie représentant la commune de SACY LE PETIT,
Mme VERCRUYSSSE Marie-Claire, M. BARRUET Eric (Suppléant de M. COLLETTE Michel) représentant la commune de SAINT MARTIN LONGUEAU
Mme LAULAGNET Claudine, Mme MORIAU Anne-Sophie, M. KELLNER Philippe, M. LAHAYE Robert représentant la commune de VERNEUIL EN HALATTE,

Etaient absents excusés :

M. GRESSIER Christian (ANGICOURT),
M. Christian De LUPPÉ (BEAUREPAIRE),
M. FRICKER Bernard (CINQUEUX),
M. CORLAY Bernard (MONCEAUX),
Mme CAPRON Géraldine, Mme TIXIER Magali (PONT SAINTE MAXENCE),
M. Bernard FLAMANT (PONT SAINTE MAXENCE),
M. Gérard BIDAULT (RIEUX)
M. Martial BUTEAU (ROBERVAL)
M. WARMÉ Didier (SACY LE GRAND),
M. COLLETTE Michel (SAINT MARTIN LONGUEAU)

Etaient absents :

Mme GOENSE Roselyne (CINQUEUX)
M. HERVIEU Philippe, M. KOROLOFF Ludovic (PONT SAINTE MAXENCE),
Mme THIEFFRY Laurence, M. BABOEUF Michel (RHUIS)
M. François MORENC (SACY LE PETIT)
M me LOBIN Marie-Laurence, M. GASTON Gérald représentant la commune de VILLENEUVE SUR VERBERIE.

Avaiant donné pouvoir :

M. FLAMANT Bernard à M. DELMAS Michel,
M. BIDAULT Gérard à M. LEUK Gérard,
M. BUTEAU Martial à M. SARRAZIN Ludovic,

Etaient également présents :

M. LAMY Christophe, DGS,
Mme DINGREVILLE Danièle, DGA,
M. CHAFFOIS Grégory,
Mme LUC Delphine,
Mme MORDACQ Pascale.

Monsieur le Président ouvre la séance et précise que la réunion de ce soir devrait être relative courte. Il est nécessaire de se réunir pour délibérer sur deux points importants.

I – Approbation du procès verbal du 3 mai 2011

Adopté à l'unanimité

II – FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) : dépôt d'un dossier de candidature

M. DELMAS rappelle brièvement ce qu'est le FISAC :

- C'est un fonds d'intervention. Des fonds sont collectés par les Services de l'Etat auprès des grandes surfaces et destinés au commerce local, à l'artisanat.
- Afin de pouvoir bénéficier de ce programme, l'Etat impose que les dossiers complets soient déposés avant le démarrage des travaux d'actions collectives et conjointes.
- Une prise en charge financière est mise en place à hauteur de 15 % du projet global pour l'état, 15 % pris en charge par la CCPOH, les 70 % restant, étant supportés par la commune, le commerçant ou l'artisan.

Le PNR a financé une étude. L'analyse a été présentée, et la CCPOH a souhaité inscrire dans le diagnostic, pour un coût supplémentaire de 3.000 euros, des études pour l'ensemble des communes du territoire de la Communauté de Communes. Il est apparu rapidement que des projets pouvaient être identifiés comme recevables et qu'il était facile de monter des dossiers communaux.

Il rappelle que lors de la dernière séance communautaire, il avait exposé le fait que la commune de Pont Sainte Maxence désirait intégrer ce programme, une partie des travaux envisagés dans la ville et notamment la réhabilitation du centre bourg pouvant bénéficier de cet aspect financier.

C'est pourquoi le processus concernant la ville de Pont Sainte Maxence a été accéléré. L'objectif de cette démarche étant de renforcer la commune dans son rôle de pôle central fixateur des populations sur le territoire.

Aussi, il invite les communes à présenter leurs projets respectifs et ainsi lever les fonds que met à disposition le FISAC.

M. DELMAS précise que le dossier FISAC se présente en 3 tranches :

- La tranche 1 : elle concerne plus particulièrement la ville de Pont Sainte Maxence. Le projet est de renforcer, d'améliorer l'aspect commercial de la commune en y associant les commerçants qui le souhaitent. Agir sur des travaux de voiries, d'accessibilité des personnes à mobilité réduite, rénover les façades et vitrines, redynamiser le centre bourg tant dans son aspect urbanistique que commercial.
- Les tranches 2 et 3 : elles viendront après la tranche 1 et sont à un stade moins avancé. Il reste à identifier, élaborer et peaufiner les dossiers à présenter. L'objectif étant d'accompagner les communes dans la réalisation de leurs projets.

Il faut délibérer sur l'ensemble du dispositif et plus précisément sur la participation financière que la CCPOH est disposée à mettre dans ce programme collectif.

M. DELMAS poursuit par la présentation des fiches intégrées au tableau (engagement 1) remis aux élus communautaires pendant la séance (corrigeant le document envoyé avec les convocations, celui-ci ayant évolué du fait de l'inscription d'un dossier de la commune de Pontpoint) :

A) FONCTIONNEMENT

Fiche 1 - Financement de l'animation de l'OCMACS.

Il faut décider d'un minima. Le remboursement du salaire de l'animateur économique de ce programme peut être pris en charge pour partie. M. Grégory CHAFFOIS en poste à la CCPOH, chargé du développement économique sera affecté à l'animation du dispositif à mettre en place. Ce travail représentera une charge supplémentaire professionnelle.

Fiche 2 – Diagnostic économique

Il s'adresse aux entreprises commerciales et artisanales qui souhaitent une aide directe. C'est la chambre de Commerce et des Métiers, financée par les fonds FISAC, qui se chargera des diagnostics.

Fiche 3 – Diagnostic accessibilité

Cela correspondant aux financements des devantures mais aussi des accès directs aux commerces. Sachant que dans quelques temps, les normes vont se renforcer et il faudra répondre aux nouvelles obligations dans ce domaine. Il est ouvert aux entreprises qui le souhaitent pour l'ensemble du territoire de la CCPOH. C'est la Chambre de Commerces et des Métiers qui prendra en charge les diagnostics économiques.

Fiche 4 – Chartes qualité CMA/CCI

Renforcer les aspects hygiène et qualité des commerces qui envisagent d'améliorer l'accueil, la qualité de service. Des mises en situation « en caméra cachée » seront mises en place pour mesurer des besoins et les objectifs à atteindre.

Fiche 5 – Animation commerciale

L'association des commerçants a reçu ce programme avec engouement. Le coût global est estimé aux environs de 12.000 euros TTC avec une possibilité de subvention par le FISAC à hauteur de 50 % du coût HT, une partie sera supportée par la ville, la différence étant prise en charge par l'union des commerçants.

Fiche 6 -- Etude d'impact OCMACS

Cela correspond au bilan d'état, tel que cela est demandé. Son coût de 5.000 euros HT sera réparti entre la commune de Pont Ste Maxence et la CCPOH à concurrence de 2.500 euros pour chacune.

B) INVESTISSEMENT

Fiche 7 -- Aménagement urbain

Le coût des travaux d'aménagement sera supporté par la ville et par des fonds FISAC. Un petit projet a été identifié et déposé par la commune de Pontpoint, il concerne la création de 5 places de parking devant la boulangerie. Son coût s'élève à environ 30.000 euros. Il sera rattaché à la première tranche.

Quelques explications sont apportées sur le projet du réaménagement urbain à Pont Sainte Maxence :

- Travaux de voirie sur les axes Henri Bodchon et Charles Lescot. Le réseau d'assainissement sera fait en parallèle et sera à la charge de la ville.
- Espace partagé (suivant plan présenté en vidéo projection) : rues pavées et goudronnées pour partie, avec un rééquilibrage des trottoirs pour un meilleur accès aux personnes à mobilité réduite, et de la chaussée → rues piétonnes.
- Implantation d'un mobilier végétal mobile.
- Réorganisation du stationnement.
- Réorganisation du carrefour à l'angle du Pont de l'Oise et de la voie de transit desservant Pontpoint. Il faut encore réfléchir sur ce point.

Fiche 8 -- Aides Directes

Une analyse a été menée auprès des commerçants sur les projets de ceux-ci en matière de devantures/vitrines, et d'accessibilité. Le coût représentera 150.000 euros étalé sur 5 années et subventionnable à hauteur de 30 % (Fonds FISAC 22.500 euros et CCPOH 22.500 euros).

M. RENAUD souligne que les aides seront disponibles dans plusieurs mois, et que le travail de G. CHAFFOIS va s'accroître avec le dépôt de dossier à venir et à instruire.

Fiche 9 -- Signalétique.

Aucun élément particulier à signaler

Fiche 10 -- Achat de Cellules vides

Aucune information particulière à exposer.

La Tranche 1 s'articule sur le local et c'est sur ce point que l'assemblée communautaire va être amenée à se prononcer ce soir.

Les tranches 2 et 3 proposent une identification des programmes, et de faire perdurer l'animation économique et commerciale (diagnostics, aides directes, intégration signalétique). La commission économique avait envisagé l'homogénéisation dorsale de la signalétique commerciale de la CCPOH, et à charge pour les commerçants de poser les mâts, sauf sur l'identification des centres villes.

Dossiers Communes :

- ✦ Pontpoint : continuer la création de parking, afin de rendre le contrebas de l'église plus agréable avec des équipements supplémentaires notamment pour le marché (équipement pour les commerçants ambulants).
- ✦ Verneuil en Halatte : réaménagement du centre bourg par la création de parking, d'espaces forains. Les projets restent à compléter.
- ✦ Cinqueux : pour le moment rien à signaler, travail de réflexion en cours.

Autre idée à intégrer dans ce programme : possibilité de mettre en place le droit de préemption commercial afin d'éviter de continuer à voir des centre bourgs avec des cellules commerciales fermées.

Le sujet ayant été exposé, aucune question n'étant posée,

Le Président met au vote :

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de création de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte en date du 31 décembre 1997,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2005 portant modification et extension des compétences de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte,

Après avoir entendu Monsieur le Président qui expose :

Que le Parc Naturel Régional Oise Pays de France a initialement réalisé une étude de faisabilité d'un programme d'actions FISAC sur l'ensemble de son territoire. Les conclusions de cette étude préconisent plusieurs axes de développement, issus d'une démarche économique globale, permettant de dynamiser l'appareil commercial de la CCPOH.

Ce Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce a pour objet d'aider financièrement les collectivités en confortant et soutenant le dynamisme du tissu économique local.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée, que suite à la présentation du dispositif auprès des membres du Conseil Communautaire en date du 3 mai 2011, la Communauté de Communes envisage de déposer un dossier de candidature en vue de la mise en place d'une Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services (O.C.M.A.C.S.) comprenant en première tranche :

- ✦ Animation de l'OCMACS
- ✦ Diagnostics économiques
- ✦ Diagnostic accessibilité
- ✦ Charte qualité CMA/CCI
- ✦ Animation commerciale
- ✦ Etude d'impact de l'OCMACS
- ✦ Aménagement urbain
- ✦ Aides directes

Vu le coût et le financement de ces actions récapitulés dans le tableau joint en annexe.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE :

Article unique :

- D'approuver les différentes actions et le plan de financement figurant sur le tableau joint en annexe ;
- De solliciter de l'Etat et des Chambres Consulaires, des aides financières et techniques,
- De s'engager à inscrire les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette tranche 1,
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

III – Extension de la zone d'activités de Sacy le Grand

- Approbation des objectifs poursuivis
- Approbation de la mise en œuvre de la procédure de ZAC
- Définition des modalités de concertation

M. DELMAS donne la parole à M. RENAUD.

M. RENAUD indique qu'à ce jour les quatre parcelles sont vendues (réalisations notariées en cours), Et évoque le projet d'extension de la zone sur 8 hectares, conformément à la délibération du 02 novembre 2010 qui porte sur le choix d'une procédure de ZAC.

Présentation vidéo du plan de la future ZAC.

C'est un projet sur lequel il faut soigner la présentation, par une ceinture « verte » autour de la Zone d'Activités, sans négliger l'écoulement des eaux pluviales ; avec une liaison dirigée sur la Commune de Sacy le Grand. Il faut éviter une cassure entre la campagne « aménagée » et le centre bourg de la commune. Sur ce point plusieurs scénarios ont été présentés et c'est le schéma d'implantation N°4 qui a été retenu (plan joint).

M. LAMY intervient pour préciser que le financement de cette opération représente environ 350.000 euros avec une possibilité de vendre le terrain sur la base minimale de 15 euros du M² ce qui semble modeste. Il faudrait revoir cet aspect lors d'une prochaine commission économique. La situation géographique est intéressante, avec des accès routiers, et autoroutiers à proximité immédiate.

Une analyse a confirmé que le territoire de Sacy le Grand, et notamment la zone choisie, est un bon site d'implantation pour la création d'une ZAC répondant à environ 30/33 critères sur 40/45.

M. RENAUD reprend l'exposé par l'article 1302 du code de l'urbanisme relatif au processus de concertation à mettre en place :

- Annonce par voie de presse,
- Affichage au siège de le CCPOH
- Réunion (s) publique (s)

M. Renaud propose d'ajouter un affichage au sein des communes de la CCPOH. Adopté.

M. DELMAS intervient sur la possibilité d'acquérir des parcelles et la mise en place d'une procédure de DUP (début septembre ou octobre prochain). Il faut revoir les propriétaires avant de lancer le projet de ZAC dans l'optique de vente.

M. PERRAS demande si les remarques faites lors des précédentes réunions ont été écoutées et intégrées au projet, et plus précisément sur la largeur de la voirie, et le sens de circulation unique.

M. DELMAS précise que c'est la SAO qui est chargée des études et qu'effectivement les suggestions présentées ont été prises en considération.

Aucune question n'étant abordée,

Le président invite au vote sur les objectifs poursuivis par l'opération d'aménagement et les modalités de concertation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les L. 300-2 et R. 300-1, L 311-1 et suivants et R 311-1 et suivants,

Vu l'arrêté de création de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte en date du 31 décembre 1997,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2005 portant modification et extension des compétences de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de Sacy le Grand approuvé le 10 octobre 2007 par le conseil communal de Sacy le Grand,

Vu le projet de Schéma de Cohérence Territoriale actuellement en cours d'élaboration,

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments présentés et notamment :

- les objectifs poursuivis par l'opération d'aménagement réalisée dans le cadre d'une Zone d'Aménagement Concerté,
- les modalités de la concertation.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver les objectifs poursuivis par le projet d'extension et d'approuver la mise en œuvre de la procédure de ZAC.

Article 2 : d'engager la concertation préalable à ce projet d'aménagement selon les modalités présentées par le Président de la Communauté de Communes à savoir :

- des annonces par voie de presse stipulant le lancement de la concertation ;

- une communication régulière par un affichage au siège de la Communauté de Communes et via les bulletins communautaires sur l'avancement du projet ;
- communication régulière par un affichage au sein des communes de la Communauté de Communes ;
- une exposition permanente et évolutive au fur et à mesure de la réalisation des études au siège de la Communauté de Communes ;
- une réunion publique minimum

Article 3 : de charger le Président de la Communauté de Communes de mener la concertation.

Article 4 : la présente délibération fera l'objet des mesures d'affichage et de publicité prévues par le Code général des collectivités territoriales.

Article 5 : le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

IV – Questions diverses

Aucune question.

Le Président lève la séance à 19h25.

Le Secrétaire de Séance



Daniel MERCIER

Pour le Président

Par délégation,

Le Vice Président en charge

des Affaires Financières et Générales



Alain COULLARÉ

ENGAGEMENT T1

OPERATIONS	FICHES	COUT HT	COUT TTC	FISAC	VILLE DE PONT ST MAXENCE	CCPOH	UNION COMMERCIALE	CONSULAIRES	COMMUNES	ENTREPRISES
ANIMATION DE L'O.C.M.A.C.S.	1	45 700	54 657	15 000	0	30 700	0	0	0	0
DIAGNOSTICS EDO	2	14 100	16 864	7 050	0	0	0	7 050	0	0
DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	3	26 000	31 096	13 000	0	0	0	13 000	0	0
CHARTES QUALITE CHAUCO	4	24 270	29 027	12 060	0	0	0	10 356	0	1 854
ANIMATION COMMERCIALE	5	10 598	12 675	5 299	3 180	0	2 119	0	0	0
ETUDE D'IMPACT OCMACS	6	5 000	5 980	2 500	0	2 500	0	0	0	0
TOTAL		125 668	150 299	54 909	3 180	33 200	2 119	30 406	0	1 854

FONCTIONNEMENT**

INVESTISSEMENT

AMENAGEMENT URBAIN	7	513 020	613 572	153 906	340 291	0	0	0	18 823	0
AIDES DIRECTES	8	150 000	179 400	22 500	0	22 500	0	0	0	105 000
SIGNALETIQUE	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ACHAT CELLULES VIDES	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL		663 020	792 972	176 406	340 291	22 500	0	0	18 823	105 000
TOTAL TRANCHE 1		788 688	943 271	231 315	343 471	55 700	2 119	30 406	18 823	106 854
REPARTITION DES FINANCEURS		100%		29%	44%	7%	0%	4%	2%	14%

A – Scénario 4 – Rentabilisation du plan masse

20 parcelles



- 1- Création d'un espace paysager autour du bassin de rétention pour protéger les habitations
- 2- Le site fonctionne selon un bouclage simple en sens unique
- 3- Création d'une coulée verte et espace de balade Nord Sud
- 4- Conservation d'une emprise foncière pour anticiper l'extension future vers l'Ouest. Fonction de gestion des eaux pluviales
- 5- Création d'un espace paysager en entrée de site
- 6- Valorisation des liaisons douces vers le village

QUATRIEME SCENARIO